

MAIRIE DE FELINES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 18 septembre 2019

Le conseil municipal s'est réuni mercredi 18 septembre 2019 en session ordinaire sous la présidence de Philippe MEYZONET, maire.

Étaient présents :

Messieurs et Mesdames Jean GRANGHON, Pascal CHAPELLE, Stéphane DARLE, Cédric MARTIN, Dimitri FOURNERIE, Noëlle EYRAUD

Pouvoirs : Sandrine RABASTE à Cédric MARTIN, Jean ARNAUD à Jean GRANGHON

Absente : Mme Lætitia TANGHE

Secrétaire de séance : M. Pascal CHAPELLE

1) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le conseil valide et vote à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 24 juillet 2019. Précision sur la salle d'exposition : la mise en place d'un règlement et d'une convention avec les exposants.

Le maire souligne que le droit de préférence voté au dernier CM sur la parcelle en vente par Maître Exbrayat n'a pas pu être mis en place.

2) Situation sur la rentrée scolaire 2019-2020

Le maire fait état des changements apparus à la rentrée scolaire concernant les postes de professeur des écoles. Lors de la réunion avec les services de l'Éducation Nationale du 08 avril dernier, l'Inspection académique s'était engagée à transformer le demi-poste existant en poste entier si les effectifs exigés à la rentrée étaient atteints, à savoir 43 élèves ; condition que remplissait la commune. Pourtant une nouvelle loi du 29 juillet 2019 précise que seuls les enfants dont l'âge est supérieur à 3 ans seront comptabilisés. Cette nouvelle exigence fait basculer le seuil des élèves de la commune en dessous de l'effectif requis.

Les communes de SEMBADEL et de FÉLINES se sont associées dans l'envoi d'un courrier adressé à l'Inspection Académique exprimant leur désarroi et mécontentement. Le maire fait la lecture de ce courrier au CM. Aucune réponse à ce courrier ne leur a été adressée, toutefois une réunion tripartite avec l'inspectrice, la sous-Préfète et les maires de SEMBADEL et FELINES est prévue en octobre.

3) Indemnités des trésoriers_

Le conseil approuve à l'unanimité le paiement des indemnités sollicitées aux deux trésoriers au prorata de leur présence sur l'année 2019.

4) décision modificative n°5 : Remboursement des garanties de loyer de Mme ROBERT et Mme GUILHOT

La commune, suite au départ de deux locataires, doit rembourser les garanties de loyer versées en début de bail n'ont prévues lors de l'élaboration du budget primitif. Le conseil vote à l'unanimité une Décision Modificative afin de financer ces dépenses.

5) décision modificative N°6 : remplacement de l'éclairage public en lampe leds

Le Conseil valide la décision modificative afin d'approvisionner le compte et verser l'intégralité de l'avis des sommes à payer pour le remplacement de l'éclairage public en lampes Leds. La subvention par le TEPCV à hauteur de 50 % sera versée ultérieurement.

6) relogement des locataires de l'ancien couvent pendant les travaux de réhabilitation

Suite aux travaux de réhabilitation de l'ancien couvent, le conseil approuve le relogement de deux locataires dans d'autres logements de la mairie et un autre dans un logement privatif à Sembadel.

7) Ancien couvent

Le conseil valide le fait que le diagnostic amiante doit être fait en septembre ainsi que le tarif du diagnostic.

8) Hangar

Il n'y aura pas d'achat d'une porte neuve. M. QUINTIN est chargé de la fabriquer en reprenant les mêmes matériaux.

9) Réfection de la voirie Almance-Almancette

Le conseil approuve le choix de la commission d'appel d'offres. Le groupement d'entreprises MALFANT - BROC remporte le marché avec suppression de l'enlèvement des poteaux téléphoniques.

Le déplacement des poteaux lors de ces travaux sera fait par l'équipe communale qui s'en chargera lors du 1^{er} jour d'intervention de l'entreprise de travaux.

10) Voirie communale et débroussaillage

Le conseil décide que l'entreprise FARGET devra débroussailler le coté Est de la commune.

M. GRANGHON a décelé un affaissement d'une allée du cimetière avec infiltration d'eau probable dans une tombe. Cette réparation sera possible par l'entreprise Broc, lorsqu'elle sera présente pour les travaux à Almance - Almancette.

11) Rapport d'activités 2018 de la SPL DU Velay

Le conseil valide à l'unanimité le rapport d'activités.

12) Communautés d'agglomération

Le conseil approuve à l'unanimité les décisions de la CLECT et les montants alloués pour chaque commune concernée.

13) Reprise de concession au cimetière

Le conseil délibère pour autoriser à l'unanimité la reprise de concession N° 18 par la commune au tarif d'achat (sauf la part du CCAS non remboursable), lorsqu'un repreneur du monument se fera connaître.

14) Cours de yoga

Le conseil délibère à l'unanimité en faveur du tarif proposé pour la location de la salle des fêtes par l'association « aux 4 vents par 4 chemins » pour l'activité Yoga.

15) Accessibilité des marches d'escalier de la mairie

Le conseil délibère en faveur du devis fourni par Gedibois pour la fourniture des nez de marche.

16) Route de SEMBADEL - MORTESSAGNE

En raison de la modification du tracé du chemin de Mortessagne à Sembadel puis de son passage en voie communale, la commune a été obligée d'empiéter sur les terrains riverains dans la partie supérieure du chemin. Ces modifications de limite de propriété à titre gratuit n'ont pas été encore validées par acte notarié.

Le conseil délibère en faveur de cette régularisation devant notaire, avec la prise en

charge des frais de notaire par la commune.

17) Route du Genne

Le conseil approuve la régularisation de la parcelle B1641 qui deviendra propriété privée de la commune par la cession gratuite de Mme GIRON-SOULIER.

18) Vente de parcelles de terrain sectionnal sur Vacheresse

Le conseil valide la liste des électeurs instaurée pour le vote des ayants-droits suite à la demande d'achat de bien de section à Vacheresse E100 et E041.

19) Demande de subvention de l'association sportive de la Chaise Dieu

Le conseil donne un accord de principe mais demande à l'AS, avant de prendre délibération, les informations suivantes : le nombre d'élèves domiciliés à Félines intéressés par l'AS et le coût des investissements prévus.

20) Questions diverses

La commune possède quelques objets et matériels à vendre. Le conseil décide de les afficher sur le BON COIN.

- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 13 octobre 2019.
- Les demandes de subvention DETR doivent être à présent déposées avant le 1^{er} décembre.

La séance est levée à 1h15.